

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Sont présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Caroline DULAC, Geneviève POINTELIN. Elisabeth VINIT, Véronique CHARMASSON, Christian LHUILLIER.

Absents : Philippe FOURNIER, Nicolas PIQUET

Secrétaire : Christian LHUILLIER

1) Approbation du précédent compte-rendu : approuvé à l'unanimité

Une demande de relance du dossier chenil de Vauxelle a été faite au précédent conseil municipal.

2) Finances :

Budget principal :

Approbation du compte de gestion 2024 (tenu par le trésor public)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de - 41 211,73 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de + 96 36,53 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2024 est positif de + 55 152,80 €

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents par 8 voix.

Approbation du compte administratif 2024 (tenu par la mairie de Montigny)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de - 41 211,73 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de + 96 36,53 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2024 est positif de + 55 152,80 €

Mr le Maire sort pour l'approbation du compte administratif.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents par 7 voix.

Affectation du résultat 2024

Le résultat excédentaire de + 55 152,80 € de l'année 2024 est reporté sur l'année 2025.

Budget annexe (eau) :

Approbation du compte de gestion 2024 (tenu par le trésor public)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de - 8 855,82 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de + 11 696,88 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2024 est positif de + 2 841,06 €

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents par 8 voix.

Approbation du compte administratif 2024 (tenu par la mairie de Montigny)

Le compte de gestion fait apparaître :

- pour la section investissement un résultat négatif de - 8 855,82 €
- pour la section fonctionnement un résultat positif de + 11 696,88 €
- Le solde des 2 sections pour l'année 2024 est positif de + 2 841,06 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents par 8 voix.

Affectation du résultat 2024

Le résultat excédentaire de + 2 841,06 € de l'année 2024 est reporté sur l'année 2025.

Présentation du budget primitif

Le budget primitif 2025 de la commune fait apparaître :

- pour la section fonctionnement un montant de 256 633 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.

- pour la section investissement un montant de 104 875 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.

Le budget primitif 2025 de l'eau fait apparaître :

- pour la section fonctionnement un montant de 98 246 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.
- pour la section investissement un montant de 57 433 € à l'équilibre pour les recettes et dépenses.

3) **Taxe communale**

- Pour l'année 2025 le taux des taxes communales restera inchangé.

4) **Information et questions diverses**

- Un tracteur tondeuse d'occasion a été acquis pour la somme de 4 000 €. Il est décidé de vendre la tondeuse actuelle et d'acheter une petite tondeuse qui sera surtout utile à la tonte du cimetière.

- Réfection d'un mur en mauvais état soutenant la route communale et donnant en contrebas sur un jardin privé. Le devis de 3 964 € est accepté.

- Le devis entretien et réparation de 440,39 € HT du défibrillateur est accepté.

- Rappel de la réunion commission travaux mercredi 9 avril à 18h00, rendez-vous à l'ancienne école pour la visite du grand appartement et 18h30 visite de l'appartement au-dessus de la mairie. Les résultats des DPE sont attendus en début de semaine.

- La journée citoyenne aura lieu le 12 avril, rendez-vous à 08h00 devant la mairie pour l'accueil et la répartition des tâches. Retour vers 12h30 pour un mâchon avec tous les participants.

Levée de la séance : 22H20

Le prochain conseil Municipal aura lieu le 15 mai 2025 à 20h00.

Le secrétaire



Le Maire

=====

NUISANCES SONORES : RAPPEL

En ce début de printemps, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de bon sens quant aux nuisances sonores provoquées notamment les fins de semaines et jours fériés s'agissant de l'utilisation de tondeuses, de motoculteurs, de tronçonneuses ou autres débroussailleuses. Ainsi, aux termes de la réglementation, les jours et horaires essentiels pendant lesquels une activité bruyante est autorisée sont les suivants :

- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci de votre compréhension